

nacle du Dieu vivant ! on le loue, on l'aime, on le bénit, on le prie, on lui demande. Ce que l'on fait ! ce que fait un pauvre devant un riche, un malade auprès de son médecin, un homme altéré auprès d'une fontaine pure et abondante. (St. Alph. de Liguori, visite au Saint-Sacrement.)

O que nous serions heureux si nous goûtions ces beaux sentiments qu'éprouvait en présence du St. Sacrement une sainte âme qui avait tout quitté dans le monde pour se consacrer à Dieu.

Puisse donc le bon St. Joseph nous les obtenir de l'infinie bonté du Sauveur, en retour de tout ce que nous pourrons faire pour qu'il soit religieusement honoré d'un bout du monde à l'autre comme Patron de l'Eglise universelle ! Puisse sa puissante prière nous obtenir une bonne vie et une bonne mort, avec le bonheur de la bienheureuse éternité ! *Benedictiones..... fiant in capite Joseph et in vertice Nazarai inter fratres suos. Gen. cap. 49.*

A ces causes, le St. Nom de Dieu invoqué et de l'avis de Nos Vénérables Frères les Chanoines de notre Cathédrale, Nous avons réglé, statué, ordonné, réglons, statuons, ordonnons ce qui suit :

1o. Les Quarente-Heures se feront cette année, comme ci-devant, dans les églises et chapelles de ce diocèse, par Nous indiquées et aux jours que Nous aurons fixés, en se conformant aux règles ordinaires et suivies jusqu'ici ; et l'on y gagnera les mêmes indulgences que ci-devant.

2o. Ces religieux exercices se feront aussi solennellement que possible, afin que Notre-Seigneur soit de plus en plus honoré dans le sacrement de son amour, par le concours des pieux fidèles, qui devront être invités d'avance à s'y préparer soigneusement, afin de pouvoir réparer par de ferventes et saintes communions tous les outrages faits à son divin cœur.

3o. Il devra y avoir jour et nuit au pied du St. Sacrement un certain nombre de personnes dévotes, pour lui